

La Bataille des Vices contre les Vertus, Ou ci encoumence Li Diz de la Mensonge¹.

Mss. 7218, 7633.

Puisqu'auteurs & auctoritez
S'accordent que c'est véritez ;
Qui est oifeus, de légier pèche,
Et cil l'âme trahist & trèche
5 Qui sanz ouvrer la vie fine,
Quar tel vie n'est mie fine,
Por ce me vueil à oevre metre
Si com je m'en fai entremetre :
C'est à rimer² une matire
10 Au leu d'ouvrer, à ce m'atire,
Quar autre ouvraingne ne fai fère³ ;
Or entendez à mon afère :
Si orrez de .ij. ordres saintes
Que Diex a elléus en maintes
15 Qu'aus vices se font courbatu,
Si que vice font abatu
Et les vertuz font effaucies ;
S'orrez comment els font haucies ;
Et comment visce font vaincu.
20 Humilité par son escu
A Orgueil à la terre mis,
Qui tant estoit les anemis.
Larguece i a mis Avarisce,

¹ Legrand d'Aussy a donné un extrait de cette pièce, qui date de 1270 environ et du vivant encore de Louis IX, dans le tome V des *Notices des manuscrits*, page 404. Parmi les réflexions qui précèdent son extrait, il en a dirigé contre saint Louis quelques-unes qui nous ont paru fort injustes, mais qui n'étaient peut-être que sévères à l'époque où Legrand d'Aussy écrivait (an VII de la République). Toutefois nous ne croyons pas qu'on puisse, à moins d'être aveuglé par l'esprit de parti, soutenir aujourd'hui que Louis IX fut l'un des souverains les plus médiocres et même l'un des plus funestes souverains qu'ait eus la France. Peut-être ce prince eut-il tort de soutenir aussi vivement qu'il le fit les ordres religieux, au détriment des corporations déjà établies, telles que l'Université, par exemple ; mais de cette faute (en admettant qu'il y en ait une à cela) aux assertions de Legrand d'Aussy, il nous semble que la distance est grande. La piété extrême de saint Louis était relevée par d'éminentes qualités, et si nous voyons aisément en quoi son règne a été glorieux pour la France, nous n'apercevons point avec autant de facilité en quoi il lui a été funeste.

La Bataille des Vices contre les Vertus est, comme beaucoup d'autres pièces de Rutebeuf, une satire contre les Jacobins et les Cordeliers.

² Ms. 7633. VAR. ouvrier.

³ Rutebeuf dit, en effet, dans la pièce intitulée : *Le Mariage Rutebeuf*, qu'il n'est pas ouvriers des mains.

Et Débonèretez .i. vice
 25 C'on apele Ire la vilaine ;
 Et Envie, qui partout raine,
 R'est vaincue par Charité.
 De ce dirai la vérité :
 C'est or ce que poi de gent cuide.
 30 Proefce r'a vaincue Accide,
 Et Abstinence Gloutonie
 Qui mainte gent avoit honie
 Et mainte richece gästée.
 S'orrez comment dame Chastée,
 35 Qui tant est fine & nete & pure,
 A vaincue dame Luxure.
 N'a pas bien .LX. & X. anz,
 Se RUSTEBUÉS est voir difanz⁴,
 Que ces .ij. faintes ordres vinrent
 40 Qui les fez aus apostres tindrent,
 Par préeschier, par laborer,
 Par Dieu servir & aorer.
 Menor & Frère Prêchéeur,
 Qui des âmes font peschéeur,
 45 Vindrent par volenté devine.
 Se di por voir, non pas devine,
 S'il ne fuffent encor venu
 Maint grant mal fuffent avenu
 Qui font remez & qui remaingnent
 50 Par les granz biens que il enseignent.
 Por preschier humilité
 Qui est voie de vérité,
 Por l'effaucier & por l'enivre,
 Si comme il truevent en lor livre,
 55 Vindrent ces faintes genz en terre :
 Diex les envoia por nous querre.
 Quant il vindrent premièrement
 Si vindrent afféz humblement :
 Du pain quistrent, tel fu la riègle,
 60 Por ofter les péchiez du fiècle.
 S'il vindrent chiés povre provoivre,
 Tel bien comme il ot, c'est la voire,
 Priftrent en bone paciance
 El non de fainte Pénitance⁵ :
 65 Humilitez estoit petite

⁴ 7633. VAR. Se bone gent funt voir dizans.

⁵ Voyez, dans *Le Dit des Règles*, une critique semblable.

Qu'il avoient por aus effite :
 Or eft Humilitez greignor
 Que li frère font or feignor
 Des rois, des prélas & des contes.
 70 Par foi, li feroit or granz hontes
 S'il n'avoient autre viande
 Que l'Escriture ne demande⁶,
 Et ele n'i met riens ne ofte
 Que ce c'on trueve en chiés fon ofte⁷.
 75 Humilitez eft tant créue
 C'Orguex corne la recréue ;
 Orguex l'en va, Diex le cravant,
 Et Humilitez vient avant ;
 Et or eft bien droiz & refons
 80 Que li granz dame ait granz mefons
 Et biaux palais & beles fales,
 Maugré toutes les langues males,
 Et la RUSTEBUEF tout premiers,
 Qui d'aus blafmer fu coustumiers
 85 Ne vaut il miex c'Umilité
 Et la Sainte Divinité⁸
 Soit léue en roial palais,
 C'on fift d'aumosnes & de lais,
 Et de l'avoir au meillor roi
 90 C'onques encor haïft defroi,
 Que ce c'on fecoruft la terre
 Où li fol vont folie querre ;
 Conftantinoble⁹, Rommenie ?

⁶ Ms. 7633. VAR. commande.

⁷ Allusion à ces paroles de Jésus-Christ : « Prenez ce que vous trouverez. »

⁸ *Divinité*. — Voyez l'explication de ce mot à la fin du *Dit des Jacobins*.

⁹ Legrand d'Aussy a mis ici cette note : « Constantinople, prise par les Latins en 1204, avait été reprise, en 1264 par Michel Paléologue. Ces mots *au recouvrement de Constantinople* annoncent donc que c'est postérieurement à l'année 1261 que Rutebeuf composa sa satire. D'un autre côté, comme il écrivait sous saint Louis et que ce prince mourut en 1270, il s'ensuit qu'elle parut en 1270, et que, par conséquent, il se trompe quand il dit qu'il y avait *plus de soixante et dix ans* que les deux ordres étaient institués. L'un est de l'an 1215 et l'autre de 1216. » Par le fait, le raisonnement de Legrand d'Aussy est juste, et le vers de Rutebeuf n'est pas exact ; mais Legrand d'Aussy avait, pour s'assurer de quelle époque datait la *Bataille des Vices*, un moyen bien plus simple que de chercher chicane à propos de quelques années à notre poète, car dire qu'il a composé sa pièce avant 1270, parce qu'il écrivait sous saint Louis et que ce prince mourut avant cette époque, n'est pas un raisonnement fort concluant, attendu que notre poète vécut et écrivit bien au-delà de l'époque précitée. Il fallait tout simplement, pour rendre cette preuve logique, parcourir la fin de la pièce, où il est dit que maître Chrétien était mort quand Rutebeuf écrivit sa *Bataille*. Or Chrétien mourut de 1269 à 1270, ce qui précise la date d'une façon inattaquable. Mais Legrand d'Aussy (et ce n'est pas un immense tort) ignorait ce que c'était que maître Chrétien. Nous avouons bien naïvement que nous ne le saurions peut-être pas davantage si notre projet de donner une édition de Rutebeuf ne nous avait fait étudier les querelles théologiques du XIII^e siècle. Mais ce que je pardonnerai moins volontiers au spirituel traducteur de nos fabliaux, c'est d'avoir mis à la fin de son analyse la note suivante : « A la suite de la satire

Se Sainte Yglife escommenie,
 95 Li Frère puéent bien affaudre,
 S'escommeniez a que faudre.
 Por miex Humilité deffendre,
 S'Orguex se voloit à li prendre,
 Ont fondé .ij. palais li Frère,
 100 Que foi que doi l'âme mon père
 S'ele avoit léenz à mengier,
 Ne fire Orgueil ne son dangier
 Ne priferoit vaillant .i. oef¹⁰
 Deçà .viij. mois, non deçà .ix.
 105 Ainz atendroit bien dès le liége
 C'on li venift lever le siége.
 Or parlent aucun mefdifant
 Qui par le païs vont difant
 Que se Diex avoit le roi pris
 110 Par qui il ont honor & pris,
 Mult feroit la chose changie¹¹
 Et lor feignorie estrangie ;
 Et tels lor fet or bèle chière
 Qui pou auroit lor amor chière,
 115 Et tels lor fet samblant d'amor
 Qui ne le fet fors por cremor.
 Et je respont à lor paroles,
 Et di qu'els font vaines & voles :
 Se li Rois fet en aus l'aumosne
 120 Et il de ses biens lor aumosne
 Et il en prennent, il font bien ;
 Quar il ne sevent pas combien
 Ne com longues ce puet durer.
 Li fages hom se doit murer
 125 Et garnir por crieuse d'affaut :
 Por ce vous di, se Diex me faut,
 Qu'il n'en font de riens à blasmer.

de Rutebeuf, le copiste du manuscrit en a par erreur inséré une autre qu'il confond avec la première, quoiqu'elle en soit distincte. Dans celle-ci les Jacobins, à la vérité, sont maltraités comme dans l'autre ; mais il s'agit de leur querelle avec l'Université et avec Guillaume de Saint-Amour, ce fameux champion qui combattit contre eux avec tant de courage et si peu de succès. Ce sujet, bien qu'analogue, n'a rien de commun avec la *Bataille des Vices contre les Vertus*. Évidemment Legrand d'Aussy se trompe : tout le dernier alinéa de notre pièce en fait certainement partie intégrante et n'a point été ajouté par le copiste. Il est même tout simple que Rutebeuf, qui vient, à la fin de l'alinéa précédent de parler de Chrétien, parle au commencement de celui-ci de Guillaume de Saint-Amour, collègue du premier, et qui souffrit pour la même cause des persécutions encore plus grandes.

¹⁰ Ms. 7633. VAR. oef.

¹¹ Ce passage et celui de la page suivante, où saint Louis est nommé comme étant vivant, prouvent clairement que cette pièce a été composée avant 1270.

Se l'en lor fet samblant d'amer
 Il en sevent aucune chofe :
 130 Por ce ont il li bien lor cort clofe,
 Et por ce font il ce qu'il font.
 L'en dit mauvès fondement font ;
 Por ce font il lor fondement
 En terre li parfondément,
 135 Quar l'il estoit demain chéus
 Et li rois LOYS fult féus¹²
 Il se penffent bien tout l'afère
 Que il auroient mult à fère
 Ainz qu'il éuissent porchacié
 140 Tel joiel comme il ont braffié :
 Le bien praingne l'en quant l'en puet,
 C'on ne le prent pas quant l'en vuet.
 Humilitez est li grant dame
 Qu'ele ne crient home ne fame,
 145 Et li frère qui la maintienent
 Tout le roiaume en lor main tienent ;
 Les secrez encerchent & quièrent¹³,
 Partout l'embatent & se fièrent :
 S'on les left entrer ès mefons
 150 Il i a .iiij. bones refons :
 L'une est qu'il portent bone bouche,
 Et chafcuns doit douter reprouche ;
 L'autre c'on ne se doit amordre
 A vilener nule gent d'ordre ;
 155 La tierce li est por l'abit,
 Oû l'en cuide que Diex abit,
 Et li fet il, je n'en dout mie
 Ou ma penffée est m'anemie.
 Par ces refons & par mainte autre
 160 Font-il aler lance sor fautre¹⁴
 Larguece defor Avarisce ;
 Quar trestoute la char hérice.
 Au mauvès qui les voit venir :
 Tart li est qu'il puiffé tenir
 165 Chofe qui lor soit bone & bele ;
 Quar il sevent mainte novele.

¹² Ce passage prouve que *La Bataille des Vices* fut écrite avant la mort de saint Louis, probablement peu de temps avant son départ pour Tunis, et peut-être même qu'il était devant cette place.

¹³ Ce passage, qu'on peut rapprocher de plusieurs autres de Rutebeuf qui contiennent les mêmes reproches, est très-important ; il confirme la vérité des paroles de Guillaume de Saint-Amour lorsqu'il appelle les Dominicains *pseudo-prædicatores, otiosos, penetrantes domos, thalamorum regalium subintratores, etc.*

¹⁴ Voir pour cette expression *lance sor fautre*, une des notes de la septième strophe du *Dit des Jacobins*.

Si lor fet cil joie & feste
Por ce qu'il se doute d'enqueste,
Et font tel tenir à preudomme
170 Qui ne soit pas la loi de Romme.
Ainsi font large de l'aver,
De tel qu'il devroient laver
Le don qu'il recoivent de lui.
Li frère ne doutent nului,
175 Ce puet l'en bien jurer & dire.
De Débonèreté & Ire
Orrez le poingneis mortel ;
Mès en l'estor i ot mort tel,
Dont damages fu de la mort.
180 La mort, qui à mordre l'amort
Qui n'espargne ne blanc ne noir,
Mena celui à son manoir.
Si n'estoit pas mult anciens,
Et ot non mestre CHRESTIENS¹⁵,
185 Mestre estoit de divinité¹⁶ ;
Pou verrez mès devin ité.

Débonèretez & dame Ire,
Qui sovent a mestier de mire,
Vindrent, lor genz toutes rengies,
190 L'une des autres estrangies,
Devant l'apostoile ALIXANDRE¹⁷,
Por droit oïr & por droit prendre.
Li frère Jacobin i furent
Por oïr droit si comme il durent ;
195 Et GUILLAUME de Saint-Amor¹⁸,
Quar il avoient fet clamor
De ses sermons, de ses paroles.
Si m'est avis que l'apostoles
Bani icel mestre GUILLAUME¹⁹
200 D'autrui terre & d'autre roiaume.

¹⁵ *Crestiens* ou *Chrétien*, chanoine de Beauvais, l'un des collègues de Guillaume de Saint-Amour, et qui alla à Rome avec lui pour la défense du livre *des Périls*, mort vers 1270.

¹⁶ J'ai dit plus haut qu'on appelait ainsi la théologie.

¹⁷ Alexandre IV fut élu pape en 1254 et mourut en 1261.

¹⁸ L'Université fit des quêtes pour subvenir aux frais de voyage de Guillaume de Saint-Amour et de ses compagnons, qui étaient Eudes de Douai, Nicolas de Bar-sur-Aube et Chrestiens ; mais le produit n'en fut probablement pas suffisant, puisque, plus tard, Guillaume fut autorisé à retirer, sur les biens de l'Université, les avances faites par lui pour ce procès, et à emprunter, en hypothéquant de ses biens, la somme de 300 livres tournois.

¹⁹ On retrouve d'une manière très-exacte les mêmes arguments dans la complainte de Guillaume de Saint-Amour .

S'il a partout tel avantage²⁰,
 Baron i ont honte & domage,
 Qu'ainfi n'ont il rien en lor terre
 Qui la vérité veut enquerre.
 205 Or dient mult de bone gent,
 Cui il ne fu ne bel ne gent
 Qu'il fult baniz, c'on li fift tort ;
 Mès ce sachent & droit & tort
 C'on puet bien trop dire trop de voir ;
 210 Bien le poez apercevoir
 Par cestui qui en fu banis,
 Et li ne fu mie fenis
 Li plais, ainz dura par²¹ grant pièce²² ;
 Quar la cort, qui fet & depiece,
 215 N'ut GUILLAUME de Saint-Amor,
 Et par prière & par cremor.
 Cil de cort ne sevent qu'il font,
 Quar il font ce qu'autres desfont²³,
 Et li deffont ce qu'autres fet ;
 220 Ainfi n'auront il jamès fet.

Explicit la Bataille des Vices contre les Vertuz.

²⁰ Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, dit, en pariant de Guillaume de Saint-Amour ; livre I^{er}, chapitre XXX : « Il faut noter que celui qui, environ l'an 1260 ne fut que banni, s'il eût été trois cents ans après, il n'eût pas esté quitte à li bon marché ; mais on l'euft fait disputer contre les bourrées et les fagots, aulsi bien qu'on a fait à une infinité d'autres depuis cinquante ans. » Ce n'en fut pas moins une chose curieuse et que Rutebeuf relève en plus d'un endroit, que de voir le pape s'arroger le droit, lui souverain étranger, de *bannir* (comme il le fit), du royaume de France, des gens qui n'étaient pas ses sujets. Guillaume de Nangis fait remarquer, en outre, que le *Livre des Périls* fut brûlé à Agvani : « *non propter hæresiam quam continebat, sed quia contra præfatos religiosos seditionem et scandala concitabat.* »

²¹ Ms. 7633. VAR. puis.

²² Rutebeuf a parfaitement raison : le souvenir de cette querelle dura longtems, et Guillaume laissa après lui une réputation d'éloquence, de courage et de fermeté qui lui survécut de beaucoup. Nous en trouvons une preuve dans le *Roman de la Rose* :

« Qui de mendiance vuet vivre
 Faire le puet non autrement,
 Se cil de *Saint-Amour* folment,
 Qui desputer favoit & lire
 Et preefchier ceste matire
 A Paris avec les devins »

Ailleurs, Jean de Mung dit encore :

« Et je ne men tiroie mie
 Se je devoie perdre la vie
 Ou efre bannis du royaulme
 A tort cum mestre Guillaume
 De *Saint-Amour* qu'Ypocrisie
 Fift effilier par grant envie. »

²³ Ms. 7633. VAR.

Cil de cort font bien ce qu'il font,
 Car il défont ce qu'autre font.